

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire n°23S0035 - Maison de quartier des genêts réaménagement de la zone ' banque alimentaire ' - Attribution de marché

N° : VA_DEC2023_691

Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

décidons

De conclure le marché de travaux « Maison de quartier des genêts réaménagement de la zone « banque alimentaire » avec les sociétés suivantes :

Le lot 1 Démolition – Gros Œuvre – Plomberie avec la société Tulipp Multiservices domiciliée à LALLAING (59167) pour un montant de 14 743 € HT.

Le lot 2 Menuiseries extérieures – Métallerie avec la société Tulipp Multiservices domiciliée à LALLAING (59167) pour un montant de 8 663 € HT.

Le lot 3 Cloisons – Plâtrerie – Faux Plafond – Menuiseries intérieures avec la société CGMS domiciliée à MARQUETTE LEZ LILLE (59520) pour un montant de 17 357,18 € HT.

Le lot 4 Peinture – Revêtement de sols avec la société Piques & Fils domiciliée à QUESNOY SUR DEULE (59890) pour un montant de 20 860 € HT.

Le lot 5 Electricité – Courant Fort – Courant faible avec la société DJC domiciliée à TOURCOING (59200) pour un montant de 11 178 € HT.

La durée du marché est fixée à 13 semaines.

Imputation budgétaire : 2181.524.2200.ASCSGE

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 11 décembre 2023

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20230101-199562-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 13 décembre 2023